

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Objet du marché **Gestion des ressources documentaires et photographiques**

Groupement d'intérêt public LOIRE ESTUAIRE
22 rue la Tour d'Auvergne
44 200 NANTES
02.51.72.93.65

Date et heure limites de remise des offres : 21 janvier 2019 à 12h00

ARTICLE 1 - ACHETEUR

1.1 / Nom et adresse officiels de l'acheteur

GIP LOIRE ESTUAIRE
22 rue de la Tour d'Auvergne
44200 NANTES
Tel : 02.51.72.93.65
Fax : 02.51.82.35.67
gip@loire-estuaire.org

1.2 / Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus

Idem 1.1/

Renseignements techniques : Stéphanie AUMEUNIER, stephanie.aumeunier@loire-estuaire.org

Renseignements administratifs : Cédric BELLUC, cedric.belluc@loire-estuaire.org

1.3 / Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation peut être obtenu

Idem 1.1/

1.4 / Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées

Idem 1.1/

1.5 / Type d'acheteur

Groupement d'intérêt Public

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

2.1 / Description

Le marché consiste à gérer les ressources documentaires et photographiques du GIP Loire Estuaire. Le prestataire se rendra régulièrement (à hauteur de 42 jours par an) au siège du GIPLE afin de saisir sur informatique des fiches de renseignements concernant des documents et des photographies liés à l'environnement, la Loire...

2.2 / Quantité à fournir

Quantité globale : se référer au CCTP

A noter que des marchés négociés sont susceptibles d'être passés ultérieurement en application de l'article 35 (II alinéa 4 et suivants) du code des marchés publics.

2.3 / Délai

Le présent marché prendra effet après réception par le titulaire de la notification du marché.

Le marché est passé pour une période allant de la date de notification au 31 décembre 2019.

Le marché est renouvelable au maximum trois fois pour une période d'un an. Le marché expirera ainsi, au plus tard, le 31 décembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 16 du décret du 25 mars 2016 et celles de l'article 39 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, le marché est renouvelable tacitement sauf décision contraire écrite et notifiée au prestataire au plus tard le 30 septembre de chaque année.

ARTICLE 3 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1 / Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement applicables :
Financement par fonds propres et délai global de paiement 30 jours (cf. CCAP)

3.2 / Conditions de participation

- capacité financière
- capacité professionnelle.

ARTICLE 4 - PROCEDURE

4.1 / Type de procédure

Procédure adaptée articles 27 et 59 du décret 2016-360.

4.2 / Critères d'attribution

Le GIP Loire Estuaire choisira l'offre économiquement la plus avantageuse en tenant compte :
- du prix à 70% ;
- des références à 30%.

4.3 / Remise d'échantillons

Sans objet

4.4 / Renseignements d'ordre administratif

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à : voir point 1.2.

Les réponses aux questions posées seront communiquées, par écrit, à l'ensemble des candidats.

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués par écrit à l'ensemble des candidats.

Il ne sera pas répondu aux questions posées postérieurement à une date fixée à J - 8 jours de la date limite de remise des offres.

4.4 / Date et heure limites de remise des offres

Les offres doivent être remises pour **le 21 janvier 2019 à 12h00.**

4.5 / Le délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de CENT VINGT JOURS (120) à compter de la date limite de remise des offres.

4.6 / Une phase de négociation

Une phase de négociation est envisageable le cas échéant.

ARTICLE 5 - PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation se compose des pièces suivantes :

- un Acte d'Engagement et son annexe 1 (bordereau des prix) ;
- un Cahier des Clauses Administrative Particulières ;
- un Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- le présent Règlement de la Consultation.

Le GIP Loire Estuaire se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Dans ce cas, les modifications seront transmises aux prestataires ayant demandés le dossier de consultation initial (avant modifications).

ARTICLE 6 - PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en français.

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager le candidat.

Les candidats auront à produire un dossier complet sous enveloppe cachetée.

6.1 / Contenu de l'offre

6.1.1 Pièces administratives

- l'Acte d'Engagement dûment complété, daté, signé et revêtu du cachet de l'entreprise ;
- comme annexe n° 1 à l'Acte d'Engagement, bordereau des prix, datée, signée et revêtue du cachet de l'entreprise ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté, paraphé et signé et revêtu du cachet de l'entreprise ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté, paraphé et signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

6.1.2 Pièces techniques

Il sera notamment fourni :

- le CV du candidat.
- Les références du candidat pour des prestations similaires en indiquant pour chaque référence les renseignements suivants :
 - nom de l'acheteur ;
 - renseignements succincts sur les caractéristiques de la prestation.

6.2 / Demandes complémentaires

Le GIP Loire Estuaire se réserve le droit de demander en complément de l'offre du candidat et avant envoi de la notification, les documents, certificats, attestations et déclarations visées aux articles 44, 45, 48 et 49 du décret 2016-360, soit :

- la lettre de candidature (DC1 ou similaire) ;
- la déclaration du candidat (DC2 ou similaire) ;
- le pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise.

ARTICLE 7 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront parvenir par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse précisée au point 1.4 ou être remises en mains propres auprès du secrétariat du GIP Loire Estuaire contre récépissé à la même adresse (ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00).

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date limite mentionnée à la page 1 du présent règlement ainsi que les plis ne respectant pas les dispositions énoncées ci-dessus, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs sans avoir été ouverts.

A....., le

(faire précéder la signature de la mention "lu et approuvé")

Cachet de l'entreprise
Nom
Signature